

6 octobre 2006

Madame Monique Gélinas
Coordonatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575,rue Saint-Amable,bureau 2.10
Québec (Québec) G1R6A6

Madame

Suite à l'avis de prolongation du mandat de la commission conjointe Canada-Québec sur le projet Énergie Cacouna ,je dépose par la présente quelques observations sur les modifications apportées au projet par le promoteur, à savoir ;

1. Gestion des matériaux excavés .
2. Contamination des sédiments .
3. Bruit, mammifères marins .
4. Références :

Rapport. Bilan régional. ZIP de l'Estuaire , 4.2.2.2, Marc Gagnon, 1988.(voir en annexe . 98 pages) .

Bulletin d'informations .Zonage Parc marin Saguenay – Saint-Laurent, 2005 .

Revue BIOSPHERE . Juillet & Août 2006 , page 6 .

5. Photos :

Avifaune – Grand bassin ouest . Gros-Cacouna .

Pêche à l'anguille, marais intertidal de Cacouna.

Secteur projet- quai , Énergie Cacouna .

Considérant que le promoteur Énergie Cacouna admet ne déposer que simplement des modifications préliminaires, en conséquence, je me réserve le privilège de répliquer à d'autres évaluations sur la probabilité éventuelle d'impacts résiduels sur les écosystèmes de la zone Cacouna – Ile Verte .

Je vous prie d'agréer, Madame , l' expression de mes sentiments les meilleurs.

Gerard Michaud

Cacouna .



Le site du port de Gros-Cacouna implanté durant les années 1960-80 est un exemple typique d'empiètement dans une zone de marais intertidaux. En 2006, ces marais sont protégés par des lois et règlements.
Photos : marais à marée basse.
Gerard Michaud

RÉFÉRENCE : Énergie Cacouna
Document DA 46.1 Septembre 2006, 13 pages.
Gestion des matériaux excavés.

Section 1.3 Option retenue, page 4

Il est mentionné " L'opinion retenue est de procéder à la réutilisation des matériaux dans le port actuel de Gros-Cacouna. Suite à des discussions avec Transports Canada, cette option recueille un avis favorable. Le site prévu dans lequel seront déposés les matériaux excavés est illustré à la figure 2 " .

Section 4.2.2 Poissons marins et leur habitat, page 12

Il est mentionné " Le site de remblai des matériaux excavés est localisé dans la zone de marais intertidaux et hauts marais côtiers " .

REMARQUES :

A - Disposer des matériaux excavés dans le secteur du marais intertidal du port de Gros-Cacouna, constitue une infraction à la Loi C-9 de la Loi Canadienne sur l'Évaluation Environnementale (LCEE) .

De plus les Sociétés D'État dont TRANSPORTS CANADA sont assujetties à la LCEE depuis Juin 2006 .

B - Dans le document DA 46.1, le promoteur Énergie Canada omet volontairement de mentionner les impacts résiduels sur l'avifaune fréquentant ce secteur du marais intertidal entre les mois d'avril et octobre dont la colonie de Bihoreaux gris, etc..., perte de l'habitat (en annexe, PD 4).

CONSTATS :

RÉFÉRENCE: DM 29.1 P12 P19 , Gerard Michaud

Problématique des échanges hydrauliques qui se font entre le marais, le bassin ouest, le havre du port et l'ensemble des bassins de remblayage (en annexe, PD 9 . Copac, mai 1978) .

NOTES :

Obstruer les échanges hydrauliques avec les matériaux excavés aura des répercussions majeures sur la stabilité des assises de la digue de terre du bassin ouest. (en annexe, photos-description PD) .

1. Hausse du niveau des eaux dans dans le fossé-séparation (PD 5 , PD 6) .
2. Augmentation de la pression sur les parois de la digue nord-est du bassin ouest (PD 7) .
3. Bris de la digue par l'accumulation des glaces (PD 7) .
4. Danger, possibilité inondation des routes d'accès et circulation au port (hautes marées mensuelles) .

5. Dégradation du marais de Cacouna , perte de l'habitat .

EN ANNEXE : RAPPORT – LIEN . PHOTOS – DESCRIPTION .

PD 1 – Site de dépôt des matériaux excavés .

PD 2 – Havre du port – bassin ouest .

PD 3 - Havre du port – marais intertidal .

PD 4 - Havre du port – avifaune .

PD 5 - Échanges hydrauliques « fossé-séparation » marée haute-marée basse.

PD 6 - Échanges hydrauliques « fossé-séparation » marée haute-marée basse .

PD 7 - Digue nord-est du bassin ouest . Brèche-ouverture .

PD 8 - Ligne –flèches , échanges hydrauliques décelées le 13 juin 2004. Référence DM 29.1
P 19 .

PD 9 - Vue d'ensemble des bassins de remblayage . Copac, mai 1978 .

CONCLUSION :

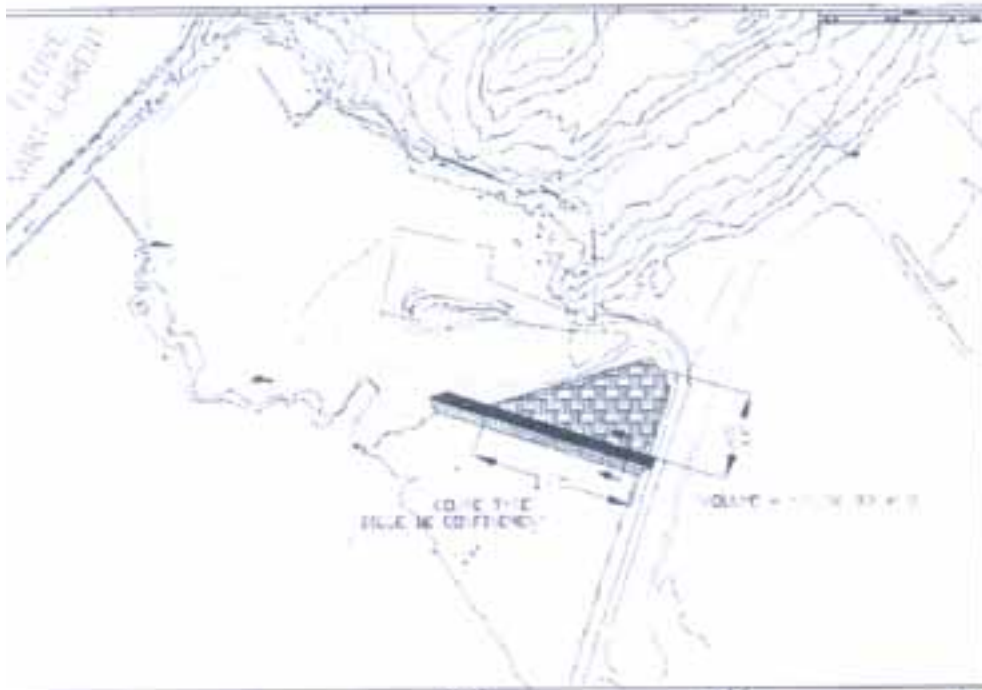
EN CONSÉQUENCE , DEMANDE EST FAITE :

AUCUN EMPIÈTEMENT OU TRAVAUX DE REMPLISSAGE DE MATÉRIAUX EXCAVÉS

DANS LE MARAIS INTERTIDAL DU HAVRE PORTUAIRE DE GROS-CACOUNA .

Figure 2. Site de dépôt des matériaux excavés

Référence: Energie Cacouna DA46.1
 Section 1.3 option retenue
 il est mentionné " le site prévu dans lequel seront déposés les matériaux excavés est illustré à la Figure 2. "



Projet Pilote de
 l'Arctique
 TransCanada PipeLines
 1980

Havre du port
 Marée haute
 15:28
 Photo: Gerard Michaud
 2006-09-22





PROJET Site " matériaux excavés "
Havre du port
Vue de la montagne. Bassin ouest-havre
Photo: 13/09/05 14:26
Yvan Roy



Havre du port- marée basse
Marais intertidal
Photo: 13/09/06 16:00
Yvan Roy



Havre du port-marée basse
Marais très fréquenté par l'avifaune de la zone intertidale de Gros Cacouna
Photo: 13/09/06 16.00
Yvan Roy



Marée basse 27/09/06 12:30



Échanges hydrauliques entre le bassin ouest (fossé-séparation)
et le havre du port

Marée haute 22/09/06 15:00

Photos: Gerard Michaud



Marée basse 27/09/06 12.30



Échanges hydrauliques entre le bassin ouest (fossé-séparation)
et le havre du port.
Marée haute 22/09/06 15.00
Photos : Gerard Michaud



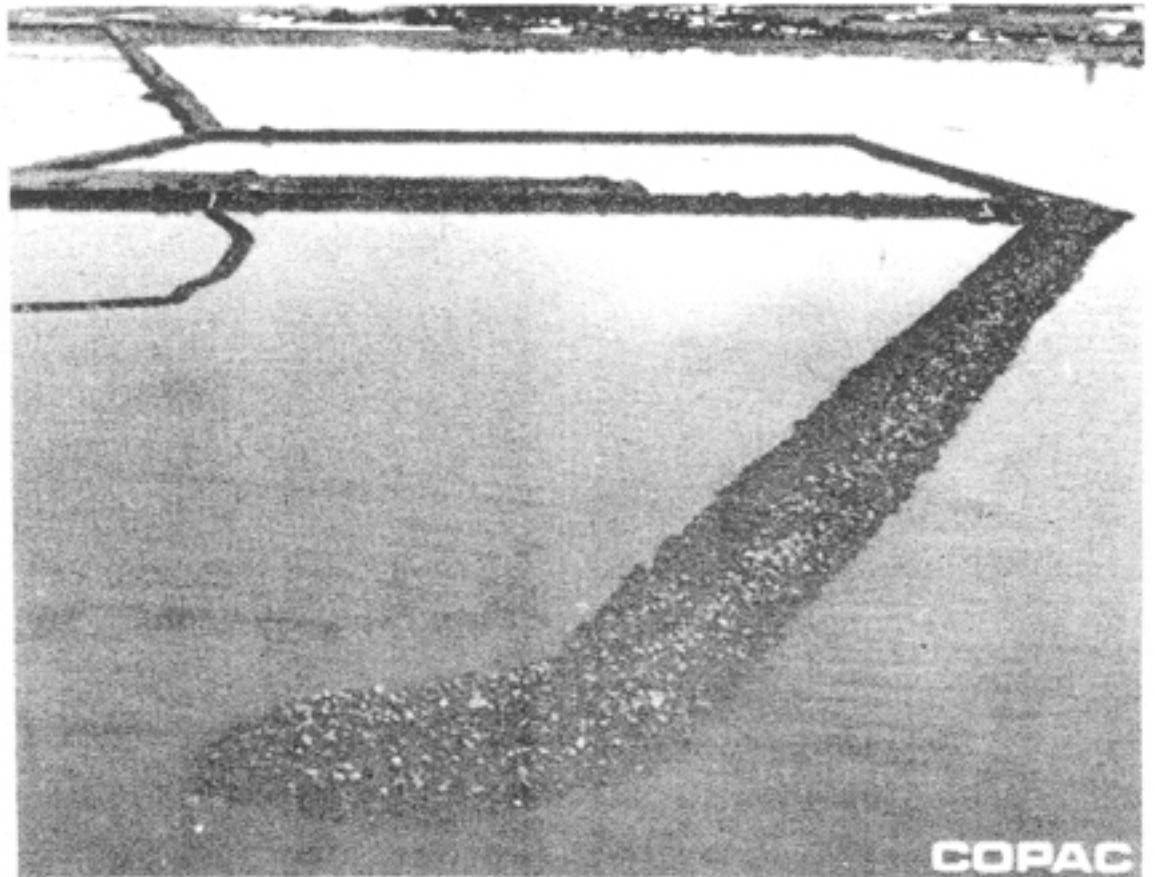
Digue nord-est du bassin ouest. Secteur instable (brèche-ouverture)
Référence: DM 29.1 P12 Système hydraulique des plans d'eau
DM 29.3 Travaux d'urgence
Photos: Gerard Michaud . 25/08/06 08:17



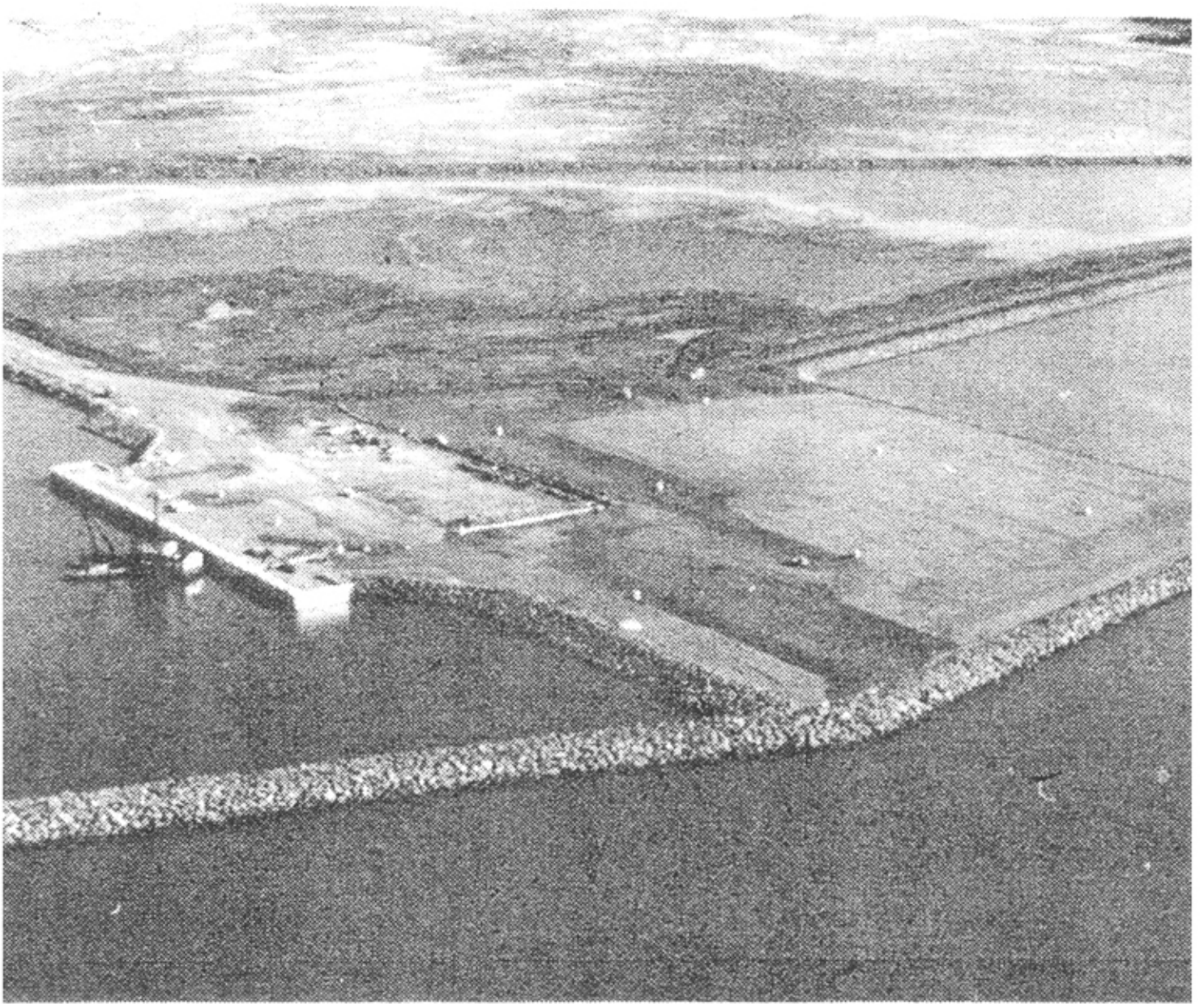
Havre du port. Marée basse
Secteur d'échanges hydrauliques ▲ ▲
Référence: DM 29.1 Addenda P19
Transports Canada.



Cette photographie aérienne fait voir les travaux de construction des brise-lames et de dragage du bassin, terminés en 1969. .



Une vue d'ensemble des bassins de remblayage, tels qu'ils étaient en mai 1978.



Une vue d'ensemble des aires d'entreposage et de services, qui forment une superficie de 78 000 mètres carrés. Cette photographie a été prise en novembre 1979.

QUESTIONS SANS RÉPONSES

Référence: Modification à la conception
Évaluation des impacts sur l'environnement
Août 2006. Page 2 . Energie Cacouna.

Il est mentionné " Bien que le processus de CIP ne se terminera pas avant la fin d'octobre...."

REMARQUES: Dans son communiqué du 21 septembre 2006, le BAPE invite les personnes et les groupes intéressés à lui faire connaître d'ici le 12 octobre 2006 leurs observations sur ces modifications et sur les impacts qu'elles sont susceptibles d'entraîner.

QUESTION ? : Comment évaluer ces impacts sur l'environnement d'ici le 12 octobre, alors que le promoteur Energie Cacouna confirme " ce document a pour but de décrire les modifications de construction et de conception d'ingénierie les plus significatives de l'étape des travaux d'ingénierie préliminaire, et de fournir au moins une évaluation préliminaire des modifications des mesures d'atténuation (autres que le choix de conception) et des impacts résiduels. "

QUESTION ? : Gestion des matériaux excavés.
Les débris de la démolition des tours de Ciment Québec, seront-ils utilisés pour la construction de la digue avec protection par film géotextile du côté remblai ? .

QUESTION ? : Quelle sera la durée de vie de protection du film géotextile du côté remblai considérant les particularités rigoureuses de l'environnement maritime saisonnier du site ? .

QUESTION ? : Matières en suspension et sédiments.
Effets des hautes et des basses marées extrêmes.
Remise en suspension de sédiments toxiques.
Remise en suspension de sédiments par les navires dans le port de Gros-Cacouna.

Référence: Bilan régional
Rive sud de l'estuaire moyen du Saint-Laurent
Zones d'intervention prioritaire 15,16et17
Marc Gagnon
Centre Saint-Laurent
Environnement Canada Avril 1998

4.2.2.2 CONTAMINATION DES SÉDIMENTS

Il est mentionné " Les seules zones fortement contaminées par les métaux lourds dans le secteur d'étude ont été retrouvées dans les environs de Rivière-du-Loup où le mercure atteignait dans certains échantillons une concentration néfaste pour la majorité des organismes benthiques. Le niveau de contamination par le mercure en dehors de ces zones portuaires était modéré....."

" des concentrations élevées de BPC retrouvées dans les zones portuaires.....port de GROS-CACOUNA....." .

NOTE: Activités portuaires. Gros-Cacouna

Transport de vrac.

Entreposage et transbordement sur la surface du quai.

Produits: Perlite

Clinkers

Sel

Ferraille-débris fer-fonte-acier

Autres.....

Système de drainage des eaux de ruissellement sur le site par canalisation directe au fleuve.

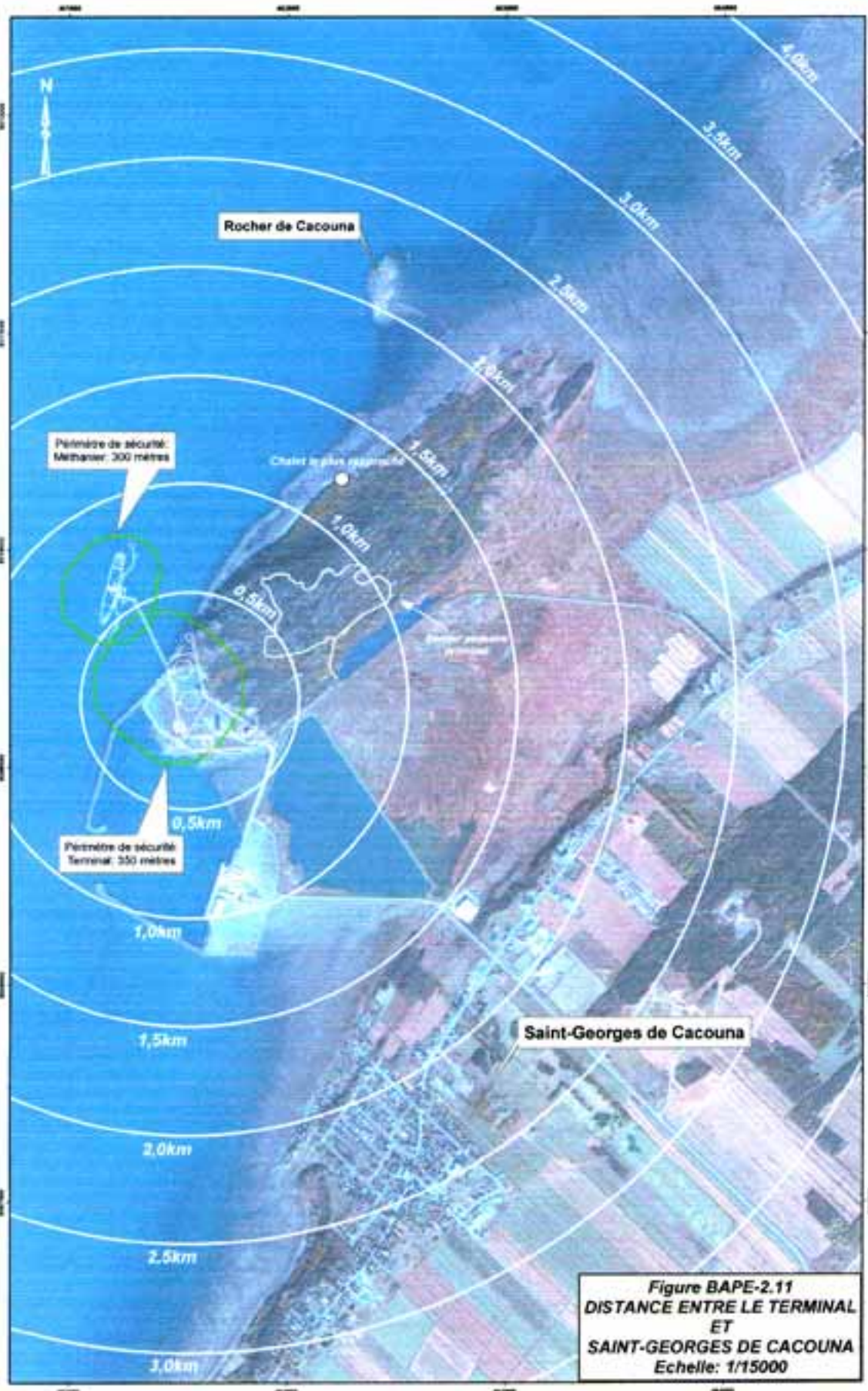


Transport de vrac. Gros-Cacouna

Date: 10/08/05

Photo: Gerard Michaud





RÉFÉRENCE: Énergie Cacouna
Modification à la conception du projet
Août et septembre 2006 (DA 46.1 à DA 46.3)

BRUIT :

Construction des installations maritimes sur une période de deux ans (printemps-été-automne).

PROBLÉMATIQUE : Les mammifères marins, BÉLUGAS & PHOQUE COMMUN .

RÉFÉRENCE: DM 29.1 PO 7A et PO 7B
Gerard Michaud

REMARQUES: En 2006, augmentation du nombre de bélugas dans la zone Cacouna-île Verte .
Observation quotidienne de groupes variant de 4-6-8-10 bélugas et même jusqu' à
50 individus signalés dans le secteur de île Verte (voir photos . Date : 13-08-06 Gerard
Michaud) .

NOTE: La survie de cette espèce en péril, protégée par des lois ,règlements et plans de
rétablissement ne doit pas se mesurer par des compensations monétaires . Voir en annexe .
Revue BIOSPHERE, volume 22, numéro 3 , juillet/août 2006, page 6 .

La dégradation de son écosystème unique dans le Saint - Laurent s'avère une honte pour les
générations futures.



Observation de Bélugas
&

Phoque commun

Date: 13-08-06

Heure: 8:35 ---8:37

Vue de la digue Nord
Site du projet (quai) Energie Cacouna

Photos: Gerard Michaud



Béluga (mère et jeune)

Phoque commun



Zones de conservation et aires de concentration (Béluga et oiseaux)

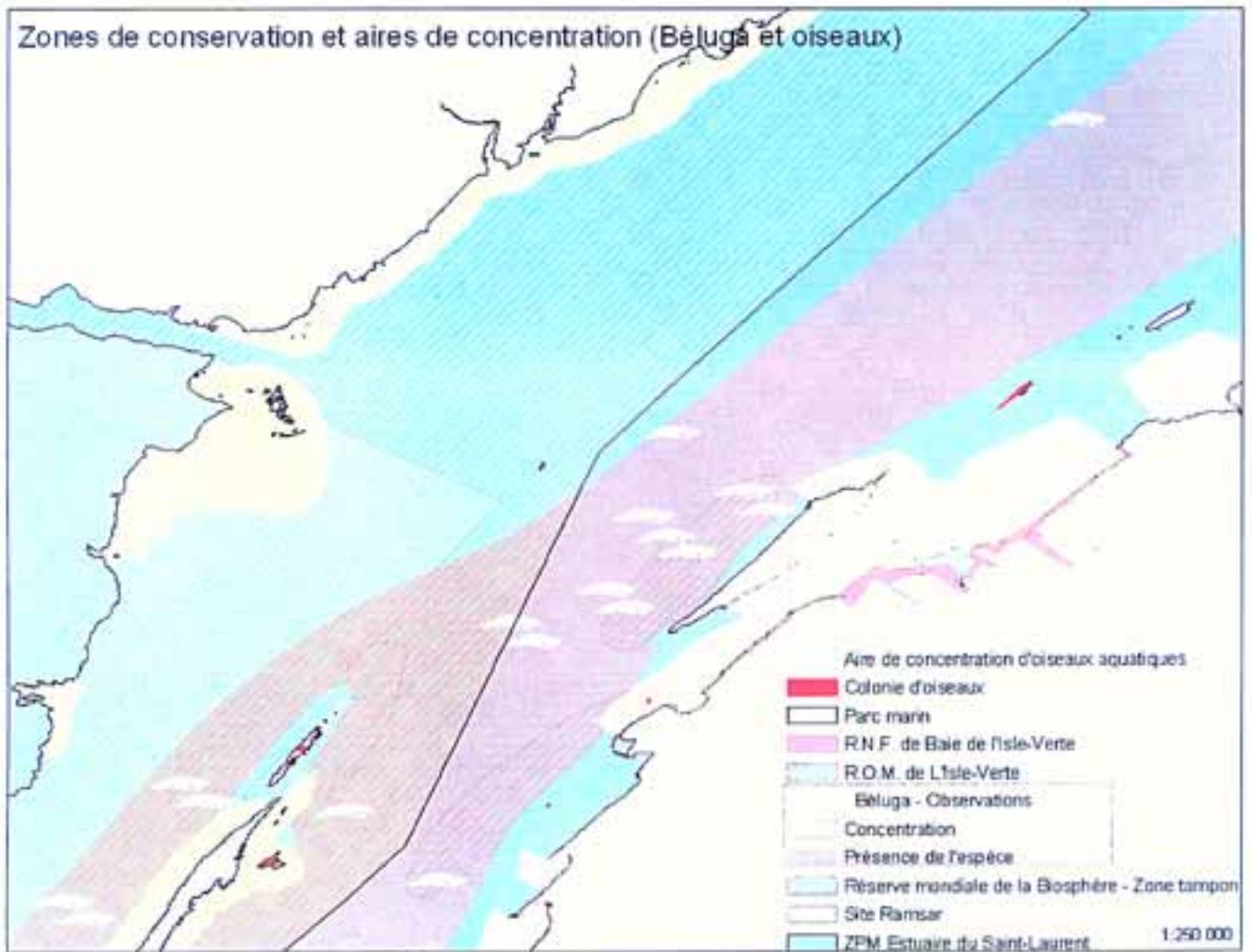




Image : Zonage préliminaire du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Zone I : rouge, Zone II : orange, Zone III : partout ailleurs, sauf Zone IV : lignes pointillées blanches



Image : Zonage préliminaire du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Zone I : rouge, Zone II : orange, Zone III : partout ailleurs, sauf Zone IV : lignes pointillées blanches

- Zone I : elle protège des composantes uniques, rares ou fragiles comme des aires de fréquentation intensive du béluga (troupeaux d'adultes et jeunes), des frayères, des échoueries de phoques communs ou des sites de nidification d'oiseaux de mer. L'accès au public est interdit. Certaines activités (ex. recherche) peuvent y être pratiquées avec une autorisation.
- Zone II : elle prévoit dans d'autres secteurs une protection sévère et des programmes d'acquisition de connaissances, et plusieurs activités compatibles y sont permises (ex. pêche sportive, activités d'observation en mer, plaisance, etc.)
- Zone III : elle représente l'ensemble du parc marin, là où il n'y a pas de zones I ou II. Les activités écologiquement viables sont permises.
- Zone IV : elle couvre les routes maritimes déjà utilisées.

BIOSPHERE

JUILLET/AOÛT 2006

PAGE 6

BIOSPHERE EN BREF

Le ministère des Pêches ne satisfait pas à ses obligations à l'égard des espèces en péril

On observe une tendance inquiétante dans la perception qu'a Pêches et Océans Canada de ses obligations légales imposées par la Loi sur les espèces en péril. Le ministère prend délibérément son temps ou choisit de ne pas agir du tout à l'égard de l'obligation qui lui est faite de répondre au ministère de l'Environnement dans un délai donné après la classification d'une espèce.

Dans le cadre de la Loi, les ministères ont neuf mois pour compléter leurs consultations au sujet d'une espèce puis pour revenir au ministère de l'Environnement avec leurs recommandations. « Nous sommes préoccupés parce que, quand le MPO est engagé dans cette démarche, il prend généralement

plus que les neuf mois alloués pour produire son rapport », dit le vice-président de la FCF, Colin Maxwell. « C'est un précédent dangereux. » La population de morue de l'Atlantique de Terre-Neuve et Labrador en est un exemple parfait. Le COSEPAC l'a désignée comme espèce en voie de disparition en mai 2003, mais la loi n'a toujours pas pris effet à cause des retards de la part de Pêches et Océans Canada.

Récemment, le ministère des Pêches a complètement ignoré la recommandation du COSEPAC de placer la population des saumons quinnat sur la liste d'urgence, ce qui comportait l'obligation légale d'accorder une protection à l'es-



pece en priorité et plus rapidement que pour une inscription ordinaire.

La FCF espère que dans les années à venir le MPO cherchera à mieux se conformer à ses obligations légales découlant de la Loi sur les espèces en péril, particulièrement depuis qu'un nombre croissant d'espèces marines, comme les trois requins mentionnés plus haut, fait l'objet d'une inscription.

Faune et flore du pays fait le



REVUE 21 NUMÉROS 1
JUILLET/AOÛT 2006

BIOSPHERE

505, RUE VICTORIA, MONTRÉAL, QUÉBEC
H3C 2R1
N° DE CONSTITUTION ET
D'ENREGISTREMENT: 800030217
M.F. # 0116

GRAND BASSIN OUEST

Occupation active par
l'avifaune en période de migration;

Bernaches du Canada

Oies des neiges

Canards noirs

(4) couvées de cannetons

Sarcelles d'hiver

Limicoles

Cormorans à aigrettes

Grand héron

Bihoreaux gris

Pluviers Kildir

etc.....

Photos: du 21/08/06
au 11/09/06

Gerard Michaud







Pêche à l'anguille
Secteur marais intertidal ouest
à moins de 300 mètres du port Gros-Cacouna
Date: 18/09/06
Photo: Gerard Michaud





Barge DB Vancouver , ancrée
Projet Energie Cacouna (quai)
Date: 22/09/06
Secteur: Proximité de l'aire de nidification de la colonie
De Guillemots à miroir.
Près de la digue— 3 Eiders à duvet.
Photo: Gerard Michaud



À SUIVRE :

Grotte de Gros-
Cacouna. Art rupestre.

Découverte de
sépultures.

Paysage culture-
nature .